

Généralités sur les codes à barres

Voici très succinctement, un minimum d'informations et de « vocabulaire » à connaître avant d'entamer les démarches pour la création de vos codes à barres.

De quoi se compose un code à barres ?

D'une série de chiffres et de barres...



Afin de pouvoir générer les « barres » qui permettront de faire une lecture optique, il faut commencer par générer le code chiffré ;

Un code à barres se compose de 3 types de chiffres : préfixe entreprise + numéro d'article + numéro de contrôle.

Le préfixe d'entreprise est personnel, celui-ci est attribué par la société GS1. Le préfixe d'entreprise, pour la Belgique, se compose toujours d'une série de chiffres : 54 + 5 à 8 chiffres.

C'est vous qui déterminerez les autres chiffres qui compose le code à barres :

- numéro d'article, que vous attribuerez selon votre choix/logique, gestion stock/facturation, ...
- numéro de contrôle qui se calcule sur base de tous les chiffres précédents.

Quel type de code à barres ?

Il existe différents types de code à barres : par produit, par groupage ou par palette (nécessaire si livraison en centrale de distribution ou livraison via transporteurs), par lieu (si plusieurs implantations).

Pour les producteurs, le plus souvent, les codes à barres serviront à identifier des « unités commerciales » ou « unités de vente ».

Par exemple, « un pot de yaourt aux fraises de 125g » constitue une « unité commerciale ». Notez qu'un emballage de 4 pots de yaourts aux fraises de 125gr constitue une « unité commerciale », avec un code différent du précédent.

Le code à barres le plus adapté est le EAN (<https://www.gs1belu.org/fr/standards/eanupc>)

Lorsque vous aurez d'une part, le préfixe de votre entreprise et d'autre part, établi un code (chiffres) spécifique pour chacun de vos produits, vous pourrez pour chaque produit finaliser le code à barres définitif.

Pour cela, vous pouvez utiliser le générateur de codes à barres, gratuit sur le site de GS1.

Pour chaque produit, vous encoderez le code entreprise suivi du code spécifique, le générateur fournira le numéro de contrôle, dernière partie du code à barres final

A lire :

« Comment créer mon premier code à barres » GS1

<https://www.gs1belu.org/sites/gsonebelu/files/gs1-2014-1405-p-brochure-barcodes-20160325-reprint-digital-fr.pdf>

Cette brochure est également annexée au mail que vous venez de recevoir

Adhésion à GS1

Pour obtenir votre préfixe personnel, vous devez adhérer à GS1 :

- via un formulaire d'adhésion en ligne : <https://www.gs1belu.org/fr/extranet/register/company> et accepter les conditions générales(lire https://www.gs1belu.org/sites/gsonelbelu/files/conditions_generales_0.pdf)
- payer un droit d'entrée qui varie selon la longueur (nombre de chiffres) du préfixe d'entreprise.
Le droit d'entrée est à payer une seule fois à l'adhésion, depuis peu, les tarifs ont été adaptés pour les « petits utilisateurs » :
 - 1 à 10 unités commerciales = préfixe entreprise de 11 chiffres : adhésion = 0€
 - 1 à 100 unités commerciales = préfixe entreprise de 10 chiffres : adhésion = 0€

Ensuite, vous devrez vous acquitter d'une cotisation annuelle calculée en fonction de la longueur du préfixe d'entreprise et du chiffre d'affaire de l'entreprise (de toutes les activités liées au n° de TVA de l'entreprise, sur présentation de la déclaration fiscale)) :

- 1 à 10 unités commerciales = préfixe entreprise de 11 chiffres, CA < 2,5millions € : cotisation = 0€
- 1 à 10 unités commerciales = préfixe entreprise de 11 chiffres, CA > 2,5millions € : cotisation = 476€
- 1 à 100 unités commerciales = préfixe entreprise de 10 chiffres, CA < 50.000 € : cotisation = 125€
- 1 à 100 unités commerciales = préfixe entreprise de 10 chiffres, 51.000 <CA < 250.000 € : cotisation = 189€
- 1 à 100 unités commerciales = préfixe entreprise de 10 chiffres, 251.000 <CA < 1 million € : cotisation = 220€
- 1 à 100 unités commerciales = préfixe entreprise de 10 chiffres, 1 million <CA < 2,5 millions € : cotisation = 246€

Les montants cités ci-dessus sont HTVA

Consultez le tarif complet : <https://www.gs1belu.org/fr/tarifs>

Le paiement de l'adhésion vous permet d'avoir accès à différents services et notamment des formations gratuites.

Du code chiffré au code à barres

Quand vous avez votre code chiffré, vous pouvez passer à la conversion en « barres ». La conversion se fait à l'aide d'un logiciel.

Il est possible d'utiliser un logiciel gratuit téléchargeable sur internet ou un logiciel payant également téléchargeable sur internet.

Quelles différences ?

Les logiciels gratuits, génèrent le code à barres sans autre service. A vous de le reproduire sur vos étiquettes en veillant aux recommandations figurants dans la brochure « Comment créer mon premier code à barres ». En s'assurant du respect des dimensions et de la netteté d'impression des barres !

Les logiciels payants, en plus de la génération du code à barres, offre au minimum un logiciel d'impression adapté pour un grand nombres d'imprimantes et de type d'étiquettes, il vous permet aussi d'intégrer le code à barres dans votre étiquette et de le placer au mieux...

A lire :

« **Conseils pour un code à barres lisible** »

<https://www.gs1belu.org/fr/conseils-pour-un-code-%C3%A0-barres-lisible>